

**MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE DES INSTALLATIONS
DE SÛRETÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE**

Contrôle d'accès, détection intrusion, de vidéosurveillance et autres dispositifs annexes

**ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE
À BONS DE COMMANDES**

ANNEXE N°2 AU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ORDRE DE PRÉFÉRENCE D'ATTRIBUTION DES LOTS

Référence n°2026-PFRANA-14

À remplir par les soumissionnaires des lots



ORDRE DE PRÉFÉRENCE D'ATTRIBUTION DES LOTS

Les soumissionnaires sont libres de présenter une offre pour chacun des lots.

Toutefois, le nombre de lots pouvant être attribués à un même soumissionnaire est limité à **quatre**. En outre, un même soumissionnaire ne pourra être titulaire de plus d'un lot soumis à astreinte, à savoir les lots n°13 à 16.

Les soumissionnaires présentant une offre sur un ou plusieurs lots n°1 à 12 renseignent, dans la présente annexe, leur ordre de préférence entre ces douze lots. Ce document est transmis avec leur offre. Seul trois de ces 12 lots (n°1 à 12) peuvent être attribués à un même soumissionnaire s'il est également attributaire d'un des lots 13 à 16. Lorsqu'un soumissionnaire a présenté une offre pour ces douze lots et a été désigné attributaire de ses trois (3) ou quatre (4) lots de préférence, ses offres pour les neuf (9) ou huit (8) autres lots sans astreinte sont automatiquement non retenues.

Les soumissionnaires présentant une offre sur un ou plusieurs lots n°13 à 16 renseignent, dans la présente annexe, leur ordre de préférence entre ces quatre lots. Ce document est également transmis avec leur offre. Un seul de ces quatre lots (n°13 à 16) peut être attribué à un même soumissionnaire. Lorsqu'un soumissionnaire a présenté une offre pour ces quatre lots et a été désigné attributaire de son lot de préférence, ses offres pour les trois autres lots avec astreinte sont automatiquement non retenues.

Le classement est effectué suivant les notes obtenues au regard des critères de jugement des offres.

SOUMISSIONNAIRE :

**POUR LES LOTS 1 À 12 INDIQUEZ DANS CHAQUE CASE VOTRE ORDRE DE PRÉFÉRENCE DE 1 à 12
(1 ÉTANT VOTRE PREMIER CHOIX)**

N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ORDRE DE PRÉFÉRENCE
1	Pyrénées Atlantiques (64)	
2	Landes (40)	
3	Lot-et-Garonne (47)	
4	Gironde (33)	
5	Dordogne (24)	
6	Corrèze (19)	
7	Creuse (23)	
8	Haute-Vienne (87)	
9	Vienne (86)	
10	Deux-Sèvres (79)	
11	Charente-maritime (17)	
12	Charente (16)	

**POUR LES LOTS 13 À 16 INDIQUEZ DANS CHAQUE CASE VOTRE ORDRE DE PRÉFÉRENCE DE 1 à 4
(1 ÉTANT VOTRE PREMIER CHOIX)**

N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ORDRE PRÉFÉRENCE
13	Maintenance avec astreinte 24h/7j – 64 / 40 / 47	
14	Maintenance avec astreinte 24h/7j – 33 / 24	
15	Maintenance avec astreinte 24h/7j – 79 / 86 / 16 / 17	
16	Maintenance avec astreinte 24h/7j – 87 / 19 / 23	